

Qu'est-ce que le consentement?

Le consentement signifie



- Le consentement, c'est accepter d'avoir des activités sexuelles – par exemple, baisers, attouchements, rapports sexuels – avec une autre personne
- Le consentement est volontaire
- Au Canada, vous devez avoir 16 ans ou plus pour consentir à des activités sexuelles
- Même si vous consentez à des activités sexuelles, vous pouvez toujours changer d'avis (décidez que vous voulez arrêter)

Sans permission (consentement), il s'agit d'une agression sexuelle.

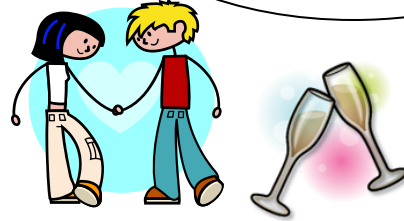
Cette information est fournie par la Coalition des centres anti-viol de l'Ontario. Pour plus d'information, visitez www.sexualassaultsupport.ca

Quelques exemples de non-consentement!

Vous avez trop peur de dire «Non».



L'autre personne vous dupe, intimide ou menace jusqu'à ce que vous dites oui.



Vous êtes ivre ou drogué(e).



L'autre personne est un membre de la famille - par exemple, le père, la tante, le grand-père ou le cousin. Ou l'autre personne est un professionnel - par exemple, un enseignant, un médecin, un interprète - employé pour vous aider.

Besoin d'aide? Si oui, vous pouvez :

- Parlez à quelqu'un en qui vous avez confiance : un ami, un enseignant, un médecin, une infirmière, un parent, un conseiller.
- Allez à l'hôpital, consultez un médecin ou rendez-vous à une clinique.
- Visitez www.sexualassaultsupport.ca
- Appelez la police. *Ne vous baignez pas ni ne vous douchez si vous rapportez une agression sexuelle.*

Vous avez le droit de :

Demander un interprète.



Demander à un travailleur des centres d'aide aux victimes de viol de vous accompagner.



Demander un accès en fauteuil roulant (y compris aux toilettes).

Comprendre les procédures médicales et policières.

